

Compte rendu du Comité collégial d'animation des samedi 21 et dimanche 22 janvier 2023 à Paris

Présent·es :

Élu·es : Chloé Pélissier, Florence Arribas, Hélène Careil, Geoffroy Riboulot, Jean Tessier, Hervé Allesant, Muriel Quoniam

Détaché : Patrick Labarrière

Invité : Jean-Luc Vérilhac

En parallèle participent aux Rencontres fédérales : Christelle Talbot, Esther Breysse, Sabine Loubet (élues) Fanny Autric (détachée)

Excusé·es : Anne Dejaune (élue), Émilie Baron (élue),

ARTICULATION des temps communs avec les rencontres fédérales.

Le CA intervient durant les rencontres fédérales de 14 h 00 à 16 h 00 pour parler du Congrès et des finances.

1. Approbation du compte rendu du CA de décembre 2022

Nous discutons autour des comptes rendus pour les rendre plus lisibles et arriver à mieux s'organiser pour les rédiger tous les mois.

2 camarades viennent voir le fonctionnement du CA. Nathalie Lozinguez de l'ICEM-38 et Isabelle Charonnat de l'ICEM-18.

Idées pour que le compte rendu soit lu :

- la lecture des pièces jointes ne se fait pas toujours automatiquement, cela serait mieux s'il était dans le corps du mail.
- Il y a la possibilité de le renvoyer sur le site, ce qui permettrait de voir qui le lit, mais qui serait encore plus un parcours du combattant (aller sur le site, se connecter avec code est rédhibitoire pour certain·es). Il faudrait un autre format, pour qu'il soit lisible sur l'écran du téléphone.
- Pour la rédaction du compte rendu, nous rappelons les différentes règles : majuscules, nom de famille, phrases. Deux personnes prennent les notes durant le CA, puis une personne le relit avant de l'envoyer à Nathalie Croguennoc. Il faut bien penser à le valider au CA du mois d'après.

Pour le compte rendu du mois de décembre, Muriel Quoniam le retravaille durant la semaine et Hélène Careil le relit vendredi.

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ **Appel à candidature au Comité collégial d'Animation :** l'appel a été diffusé aux adhérent·es et sur la liste fédérale. Plusieurs annonces ont été faites en ce sens pour prévenir qu'il fallait des nouvelles personnes pour compléter le CA. De nouveau, l'appel sera envoyé dans les documents de préparation de l'ordre du jour. Il y a aussi la possibilité d'appeler des personnes auxquelles nous pensons pour qu'elles nous rejoignent.

■ **Convocation avec ordre du jour provisoire :** à adresser avec un mail pour inviter à proposer des textes, débats
Le CA propose ci-dessous une première ébauche :

A. Introduction et présentation des groupes de travail

B. Votes et prises de décision

• Points réglementaires :

- Rapport d'activités 2022 ;
- Rapport moral 2022 ;
- Rapport financier 2022 :
 - Approbation des comptes 2022,
 - Rapport du Commissaire aux comptes et quitus aux trésoriers,
 - Résolution concernant l'affectation du résultat.
- Budget 2023 ;
- Montant de la cotisation 2023 ;
- Élection des membres du Comité collégial d'animation : candidatures à adresser au secrétariat jusqu'au 8 mars 2023. Le Comité collégial d'animation est actuellement composé de 12 membres. Chloé Pélissier, Hervé Allesant et Florence Arribas arrivent en fin de mandat. Nous rappelons qu'en mai 2021, nous étions

nombreux et nombreuses à accepter de devenir membres du Comité collégial d'animation seulement si nous étions plus de 10, afin que la charge de travail soit le mieux répartie. En mai 2023, s'il n'y a pas de nouvelles candidatures, nous ne serons plus que 9 et ferons le choix de démissionner car la charge de travail serait trop importante. Dans nos statuts le Comité collégial d'animation peut accueillir jusqu'à 18 membres (Art. 7 des statuts : <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/63068>)

- **Autres Points** : points proposés par les associations affiliées et les groupes de travail internes à l'ICEM et qui doivent être soumis au vote de l'Assemblée Générale (motion, ...). Ces points - à transmettre à l'ICEM avant le 8 mars 2022 – pourront, entre le 8 mars et l'AG, être amendés par les associations affiliées et les groupes de travail internes à l'ICEM.
- C. **Temps d'expression** ouvert à tous les membres des Associations affiliées ou des Associations de soutien Conformément à l'article 12 des statuts de la fédération ICEM et à l'article 5 du Règlement intérieur, le temps d'expression ouvert à tous les membres des associations adhérentes de l'ICEM est fixé à une heure maximum.
- D. **Échanges et Débats** : depuis l'écriture du Manifeste, l'ICEM n'a pas retravaillé ses orientations. Il semble donc plus qu'essentiel pour savoir où nous allons, de débattre, d'écrire et de se mettre d'accord sur celles-ci. Ces orientations doivent nous permettre d'affirmer notre positionnement en tant que mouvement pédagogique d'Éducation nouvelle et populaire, que ce soit entre autres, face à des sujets d'actualité et face à d'autres mouvements et/ou partis politiques. Ce temps d'échanges lors de l'AG permettra de soulever les grands axes que nous souhaitons nous donner et qui seront ensuite retravaillés durant le congrès et les journées d'étude d'automne. Une annexe est rédigée pour expliciter ce que peuvent être des orientations.

3. Rapport moral

Jean Teissier propose une trame début février.

4. Rapport d'activité

Nous ajoutons dans le rapport d'activités un paragraphe concernant le fait que les rapports d'activités par secteurs, chantiers et GD sont nécessaires pour tout fonctionnement d'association et de fédération.

Le comité collégial d'animation a été interpellé sur la pertinence de rédiger un rapport d'activités. Nous pensons que la moindre des choses est de rendre compte aux adhérentes de la manière dont l'argent qui nous est confié est dépensé. C'est un moyen pour chacune de prendre la mesure de la multiplicité des actions de notre fédération.

Par ailleurs, le fait de percevoir des subventions ministérielles nous contraint à fournir ce document. Lors de notre rencontre au ministère du 5 décembre 2022, nous avons constaté que nos documents sont consultés au moins pour ces rendez-vous, et risquent de l'être de plus en plus dans un contexte politique d'école avec des postes à profil. À partir du moment où nous effectuons des demandes, nous sommes tenues de « remplir les cases ».

5. Motion du Comité collégial d'animation sur proposition de la Commission Finances

- **Contexte** : jusqu'ici, chaque secteur ou chantier formule une demande d'enveloppe intégrée au budget de l'association. Il apparaît à l'exercice que de manière régulière, la somme globale dépensée s'élève à 50 000 € alors que les demandes s'élèvent à 80 000 €. Pour une meilleure lisibilité et une gestion plus pointue, nous proposons de constituer une enveloppe commune.
- **Motion** : le Comité Collégial d'animation propose de supprimer les enveloppes des groupes de travail et d'attribuer une somme globale pour les rencontres des chantiers et secteurs correspondant aux dépenses de l'année précédente. Les chantiers et secteurs envoient leurs notes de frais.

Les comptes seront communiqués régulièrement pour permettre à tout le mouvement de suivre l'état des dépenses

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU MEN

Patrick Labarrière, Fanny Autric, Muriel Quoniam et Nathalie Croguennoc rédigent les documents et une relecture sera nécessaire.

7. FINANCES

■ Adhésions et dons

• Adhésions :

- Nombre d'adhérent·es dont 5 adhésions de soutien : 947 (948 au 31/12/2021)
 - Somme total avec les 5 adhésions de soutien : 21 262 € (23 325 € au 31/12/2021)
- Mt moyen adh : 22,45 € (24,60 € au 31/12/2021)

• Dons :

- Nombre de dons : 491 (539 au 31/12/2021)
- Somme des dons : 68 366,31 € (57 952,75 € au 31/12/2021)
- Mt moyen don : 139,24 € (107,52 € au 31/12/2021)

• Adhésions + Dons : 89 628,31 € (81 277,75 € au 31/12/2021)

Montant moyen adh + don : 62,33 € (54,66 € au 31/12/2021)

65 AA/67 ont, à ce jour, remonté leurs adhésions. 2 ne l'ont pas encore fait

■ Budget prévisionnel / Points sur les différentes options / Communication au mouvement

Présentations des différentes projections pour insérer les commentaires réalisées par Patrick Labarrière et la commission finances entre les deux CA : <https://pad1.zourit.net/p/0ed09ee125444fa9a1efb2713ce1ef34>

Parmi les différents scénarios qui sont présentés, il ressort que l'on ne peut pas enlever un·e détaché·e et on ne peut pas supprimer les revues, car cela entraînerait une baisse de nos entrées d'argent, une diminution de nos subventions (car nous sommes financés sur des actions). Mais nous ne pouvons pas continuer comme si de rien n'était non plus.

Dans le cas de la suppression d'un poste de détaché·e pour la septembre 2023, nous ne pouvons pas prendre de décision d'ici fin janvier. Or au mois de mai à l'Assemblée générale, cela sera trop tard pour le retour dans l'Éducation nationale des détaché·es qui doivent le signaler en mars. Ce qui implique qu'une décision prise durant l'Assemblée générale ne prendra effet qu'en 2024. Il y a la crainte que si nous attendons encore une année, cela va nous mettre réellement dans le rouge, car la décision ne pourra être mise en place qu'en septembre 2024.

Après mûre réflexion, nous décidons de lancer une dernière alerte afin que chacun se mobilise à tous les niveaux du mouvement.

• 6 leviers sont envisageables :

1. Les revues (démarchages des mairies, des médiathèques, ...)
2. Les cotisations et dons ;
3. Les bénéfiques des stages et congrès ;
4. Le nombre d'adhérent·es à augmenter ;
5. Les économies (la commission finances et le CA pourraient voir où cela est possible, avec par exemple une déduction d'impôts pour des frais de déplacement que tu laisses pour l'association, la possibilité de ne plus travailler avec un commissaire aux comptes...)
6. un forum de petites idées qui font les grandes rivières : ce serait un lieu où tout le monde noterait toutes ces idées (formations payantes, salon, prendre de l'argent dans les projets innovants de Jean-Michel Blanquer, demander des dons aux syndicats lorsque l'on intervient en formation...).

Nous retenons l'idée de faire une vidéo pour que cela soit plus percutant qu'un mail. Mise en œuvre : Hervé Allesant

• Action sur les adhésions/dons

Jean-Luc Vérilhac a fait le calcul : pour être confortable, il faudrait un minimum de 120 euros par personne, soit 20 euros adhésion et 100 euros de dons ou une autre répartition selon les personnes imposables ou non.

Nous rappelons qu'il est illégal de mettre sur le bulletin d'adhésion et dons qu'il y a un minimum pour les dons.

Beaucoup de mails d'alerte ont été envoyés et entendus puisque la somme des dons a augmenté et nous en sommes gré aux adhérent·es, mais cela ne suffit pas à combler la baisse de subvention de 30 000 € (100 000 € en 5 ans). Nous devons prendre en compte le fait que cette subvention continuera de baisser. Nous espérons que de nouveau cet appel soit entendu et compris par toutes et tous.

• Les revues

Par rapport aux revues, il est toujours surprenant de constater que dans des groupes départementaux importants, il y a très peu d'abonnements alors que dans des petits il y en a autant, voire davantage. Cela pourrait passer par les coopératives de classes ou les commandes de fournitures

La mobilisation ne doit pas se faire de façon individuelle mais cela doit passer par les GD (abonnement systématique des GD aux revues).

Nous devons également nous assurer que les revues sont référencées dans les catalogues des mairies (peut-être recenser les démarches qui ont été entreprises par certaines), mais aussi les transmettre aux musées, aux CPC pour qu'elles et ils transmettent aux collègues qui travaillent sur tel ou tel sujet.

Geoffray Riboulot propose de faire appel à un cabinet pour nous aider à faire du business.

Muriel Quoniam rapporte que l'ICEM-76 envisage d'organiser un salon de type *Convergence* dans sa région qui permettrait de faire rentrer de l'argent.

En tant que détaché, Patrick Labarrière souhaite avoir des directives plus précises du CA, pour savoir dans quelles directions il doit le plus travailler sur l'année, quitte à laisser de côté certaines actions qui "rapportent" moins d'argent.

Les Associations Affiliées doivent se décomplexer de faire payer les formations, les portes-ouvertes, etc.

• **Rétroplanning pour une prise de décision**

- Janvier 2023 : alerte lancée avec proposition d'actionner les 6 leviers en même temps ;
- Août 2023 (congrès de Nanterre) : consultation du mouvement, bilan d'étape et discussions autour des effets constatés et projections ;
- Octobre 2023 : Assemblée Générale extraordinaire pour prendre une décision si la situation financière n'est pas redressée.

■ **Cotisation à la FIMEM**

La motion sur le nouveau calcul des Cotisations basé sur l'IDHI (indice de développement humain ajusté selon les inégalités) a été adoptée lors de l'AG 2022 d'Agadir. Voir le lien de l'AG 2022 : <https://www.fimemfreinet.org/accueil-fimem>. En fonction de l'IDHI des différents pays, le calcul se fait sur la base d'un quotient multiplié par le nombre de membres du mouvement. Certains mouvements paient un montant forfaitaire minimal de 25 euros par an. Le nombre de membres est calculé sur le nombre d'adhérent·es au 31 décembre de l'année précédente. Soit pour la cotisation 2023, un calcul fait sur le nombre d'adhérent·es au 31 décembre 2022. Elle peut être réglée, à la demande, lors de la RIDEF soit tous les 2 ans, pour les deux années consécutives. La cotisation est à régler dans le courant du 1^{er} trimestre 2023, date-limite au 15 avril. Les cas de force majeure pourront être discutés avec le CA de la FIMEM cafimem@gmail.com et, le cas échéant, être résolus au cas par cas. Pour les mouvements ayant réglé leurs cotisations à l'avance pour les années 2023 et 2024, un réajustement sera probablement nécessaire. Une information sera envoyée aux mouvements concernés. Chaque mouvement recevra la fiche correspondant à ce nouveau mode de calcul.

Nous attendons cette fiche qui sera ensuite transmise à la commission finances.

■ **Commissaire aux comptes et baisse de subvention**

Avec la baisse des subventions, est-ce nécessaire de conserver un commissaire aux comptes ? Pour cela, nous allons demander l'avis à l'expert-comptable.

Jean-Luc Vérilhac fait la demande.

■ **Primes de fin d'année aux détaché·es et aux salarié·es**

Puisqu'elles sont inconditionnelles, nous devons l'insérer dans le budget.

■ **Enveloppes pour les secteurs et chantiers**

Le système des enveloppes est selon la commission finance absurde. Chaque année, les secteurs et chantiers demandent toujours plus que ce qui est réellement dépensé.

La commission finances propose que cela s'organise sous la forme d'une enveloppe globale. Cela reviendrait à une responsabilité partagée de cette enveloppe. La somme globale dépensée depuis des années est d'environ 50 000 euros par an.

Le CA rédige et propose une motion pour ce nouveau fonctionnement. Cf le point sur l'AG.

Hervé Allesant propose une vidéo que le CA valide.

■ **Délibération : régie d'avance pour les frais de déplacement de Patrick Labarrière et Fanny Autric**

■ **Remboursement Secteur Formation-Recherche et Biennale et plus largement (mail Virginie en annexe + mail com finances)**

Au sein du secteur formation se pose la question de savoir si on distingue leurs interventions dans les colloques universitaires (qui serait remboursé) et dans les événements de l'ICEM (qui serait militant). Le cadre posé par la commission finance est clair et il n'y a pas de remboursement pour les colloques. Pour modifier cet état de fait, il faut présenter une motion à l'Assemblée générale.

8. CONGRES 2023

▪ FIMEM

• Diffusion des messages des commissions 8 Visa & solidarité + Commission Éducation.

- **Colombie** : à propos de la ferme-école d'Amalaka menacée régulièrement de destruction par les autorités locales. Après discussion avec Karine Jaffré, le Secteur International propose une lettre de soutien, à partir de la lettre de la FIMEM, qu'il envoie au secrétariat. Nathalie Croguennoc met la lettre en forme et l'envoie depuis l'adresse.
- **Point avec Karine Jaffré sur l'évolution du contentieux financier FIMEM/AMEM** :
Le CA de la FIMEM a envoyé un mail pour recenser les différents problèmes suite à la RIDEF (problème de logement, de paiement...). Les personnes concernées doivent envoyer un dossier avec lettre, pièces justificatives... Certaines personnes de l'ICEM ont déposé ce dossier. Une commission "Finances RIDEF" va être constituée au sein de la FIMEM pour étudier les dossiers envoyés. Une réunion est proposée le dimanche 5 février, 8h heure du Mexique (15h heure française) pour discuter de la constitution de la commission.
En parallèle, Mohamed Id Babou, président de l'AMEM continue de faire circuler sur les réseaux sociaux des attaques envers différentes personnes et différents mouvements.
Geoffray Riboulot est mandaté pour assister à la visio du 5 février organisée par la commission aux comptes de la RIDEF. (Nathalie Croguennoc envoie le courrier d'information à la FIMEM.

9. Détaché·es

- **Demande de régie d'avance pour les déplacements, cf. la partie finance**
- **QDN ? des détaché·es**
- **Entretiens individuels des détaché·es**

10. ADHESION 2023

- **L'association "Abelia Cooperative Center" / Pékin** souhaite adhérer à l'ICEM. Suite à la demande de Nathalie Croguennoc à savoir si le CA valide cette adhésion. Nous nous sommes interrogé·es sur cette école et demandons des informations à Olivier Francomme qui travaille avec cette école.
Hélène Careil envoie un message à Olivier Francomme. Celui-ci a répondu qu'il travaille tous les mois avec cette école depuis 2 ans. Il a présenté le projet à la RIDEF d'Agadir. Cette école souhaiterait pouvoir avoir des correspondant·es en France. Ils ont des vidéos qu'ils pourront aussi partager.
Le Comité collégial d'animation donne son accord pour une adhésion.
- Le Comité collégial d'animation valide le renouvellement d'adhésion à DEI (Droit enfant international)

11. LISTE ICEM

- **Demande** du groupe Créations à propos de l'inscription sur liste ICEM :
Message transféré par Emilie le 15/01 proposée à discussion lors de la rencontre fédérale.

12. RELEX

- **Invitation FNAREN**
Nous avons reçu une invitation pour deux personnes, du 6 au 9 juin à Gaillac. Il y a possibilité de tenir un stand et de faire une intervention le 6 juin de 16h à 17h. Sabine Loubet ne pourra s'y rendre que le mercredi après-midi (temps de transport depuis Montauban).
Il serait intéressant de répondre favorablement à cette invitation (transmettre au secteur éducation spécialisée et aux Groupes Départementaux environnants).
- **Assemblée plénière du CFEEDD** du lundi 23 janvier 2023 à Paris. Solliciter Cédric Prévot (Cf. mail Nathalie sur Liste CA élargi le 17/01/23 à 16 h 52). L'ICEM fait le choix de ne pas participer à cette AG et de ne plus être partenaire avec cette association.

- **Rencontres** internationales de la classe dehors à Poitiers : un groupe s'est réuni durant les rencontres fédérales et doit nous donner les noms des personnes qui irons à ces rencontres. Il sera nécessaire de leur fournir une convocation pour qu'ils et elles puissent avoir une autorisation d'absence. Jean Teissier suit le dossier.

13. PARTENARIAT

- **Retour** réunion avec Laurent Bernardi des CEMEA

Point sur notre relation avec les CEMEA : L'ICEM va intégrer sur son site des publications des CEMEA et vice versa pour le site des CEMEA avec des publications de l'ICEM.

Est-ce que c'est seulement une décision qui est prise par le chantier éditions ou cela doit-il être réfléchi plus largement ?

Est-ce que cette vente en ligne, rajoute du travail au secrétariat ? Pas forcément puisqu'il y aura des exemplaires au secrétariat qui pourront être envoyés.

- **Retour** réunion CLEMI

Ne plus faire partie du COPIL ne nous empêche pas de travailler avec le CLEMI.

Pour la semaine de la presse, depuis 3 ans, nous n'envoyons plus de revues papier mais mettons à disposition des tourne-pages numériques et avons utilisé les stocks de revues pour constituer les pochettes à disposition des GD pour des abonnements dans les classes et les familles.

Maintenant que ces pochettes sont constituées dans les GD, nous pourrions rebasculer sur des envois papier aux classes participant à la semaine de la presse.

Patrick Labarrière et Nathalie Croguennoc se renseignent sur le coût d'envoi des 1 500 exemplaires requis. (cet envoi permettrait la réduction de nos stock conseillée par le commissaire aux comptes lors de la dernière assemblée générale.

14. QUOI DE NEUF ?

- **Détachés**

- **Fanny Autric**

- Secteurs et chantiers :

Le Chantier Outils a publié un article dans ICEM échos de janvier février.

Une nouvelle BâO a été mise en ligne sur le site.

La coordination s'est réunie le samedi 14 janvier pour la préparation du stage de mars. Les inscriptions sont en cours.

- Chantier BTj :

- Finalisation de la BTj 594, les requins (février 2023) ;

- Travail sur les projets de la prochaine année scolaire ;

- Discussion autour du numéro 600 de la revue : en faire quelque chose de symbolique, de marquant ? ;

- Lancement d'animation pour l'écriture collective de la BTj les fusées et de la FTj les rivières ;

- Réflexion sur la promotion et l'avenir de nos revues ;

- Réflexion sur la semaine de la presse et les actions que nous pourrions mener ;

- Participation de deux de nos membres à la Rencontre fédérale des 21 et 22 janvier.

Le stage de mars se prépare. Nous y travaillerons notamment sur la finalisation des projets de cette année scolaire :

- Madagascar, BTj 595, avril 2023

- les robots, BTj 596, juin 202

- les galaxies, BTj 597, octobre 2023

- le judo, BTj 598, décembre 2023

- **Patrick Labarrière**

- Revues :

- Parution du JCoop 28

- Parution du Jmag 346

- Lien avec nos partenaires de Convergences pour la diffusion de nos revues

- Éditions :

- Participation au chantier

- Mise en place de diffusions croisées avec les CEMEA
- Suivi de la rencontre dédicace avec les auteur·ices de la BD Freinet
- Promotions et suivi sur le site de Vente-en-ligne
- Coordination des chantiers de production :
 - Suivi des suites de Convergence
 - Contact et travail avec des membres de l'AN des CEMEA (Laurent Bernardi et Jean-Baptiste Clerico)
 - Mise en place d'offres de diffusion communes de nos revues
 - Mise en place des formulaires d'inscription aux stages des revues
- Relex :
 - CLEMI
 - visio avec Serge Barbet, directeur du CLEMI
 - Lien avec les CEMEA Pays de Loire pour des Convergences locales
- Informatique :
 - animation du chantier
 - formation aux logiciels libres proposés par les CEMEA
 - aide aux usagers : Listes/ adresses - Site - forum - Zourit
 - Mise en place et animation de visio d'aide aux usagers et usagères
 - Travail sur le futur site de Vente-en-ligne
 - Travail sur une solution de paiement avec la Banque Populaire en remplacement de PayPal
- Participation au séminaire de lancement du projet Erasmus + ECHO Network (CEMEA France - CEMEA Belgique - Framasoft...)
- 3 jours de formation à Paris (prise en charge Uniformation)
- Animation du projet Erasmus + de site collaboratif de classes coopératives (ICEM - MCEP - MCE - Educ pop) + CEMEA Belgique et CEMEA Italie. Point sur le projet et perspectives
- Association : suivi avec le secrétariat
- Finances :
 - point sur la fin de l'exercice 2022
 - Mise en forme des NDF
 - Mise en forme des NDF 2023
 - Élaboration des scénarios de budgets prévisionnels 2023 avec la commission finances
 - Enveloppes 2023
 - Relance pour les dons
- Divers : rencontre avec le MEN à Paris

• **Associations affiliées :**

- L'ICEM-14 continue de se réunir régulièrement, 1 ou 2 fois par période au local loué à la Maison des associations d'Hérouville. Pour relancer le local et permettre les emprunts de documents et d'ouvrages, mise en place de permanences le mercredi matin, 1 fois par mois.
Matinée de coformation maths avec Rémi Brault. Pas possible cette année de relancer ce groupe de façon régulière. Réflexion autour de l'intervention d'un·e militant·e ICEM pour dynamiser et ouvrir vers l'extérieur le GD. Démarches vers des associations amies pour trouver une autre solution pour le local, d'ici 2ans nous ferons GD Dehors ! Délégation de 2 militantes aux Rencontres fédérales, 1 présente à la visio de novembre. Manque de forces vives pour maintenir le lien avec le CAPE et nouveau fonctionnement avec la fusion des régions.

À réfléchir :

Comment nous prenons en compte les inégalités financières entre les membres de l'ICEM et leur participation aux différents événements ? Par exemple des personnes qui n'ont pas pu venir à la Biennale pour des questions financières. C'est une discussion que nous devons avoir au sein du mouvement.